

délibération D_2025_5_9**OBJET : Modification du montant de la participation versée au SIVOS ATAV**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier la délibération D_2025_3_6 en date du 07 avril 2025 pour tenir compte de l'augmentation de la participation versée au SIVOS ATAV, qui est calculée sur la base de 150€ / enfant soit une participation supplémentaire de 2 100€. La délibération est modifiée comme suit :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que selon la rubrique N° 72 de la liste des pièces justificatives annexées au décret N° 2016-33 du 20 janvier 2016, il faut prévoir une délibération pour les subventions supérieures à 23 000,00 € et dont la nomenclature comptable est spécifique à un compte comme les comptes 657XXXX - Subvention de fonctionnement versée aux organismes publics.

Monsieur le Maire propose de prendre la délibération pour les subventions de fonctionnement versées aux organismes suivants :

Compte 657358 :

Syndicat de la Fourrière : 600,00 €
SDEG 16 : 2 619,00 €
ATD 16 : 4 200,00 €

Compte 65568 :

SIVOS ATAV : 54 000 €

Monsieur le Maire indique que ces montants sont pris en compte dans le vote du Budget Primitif 2025

Le conseil après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la proposition du maire et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.